

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 25 novembre 2024

N° CP-2024-9-15-1

N° **applicatif** 10883

15^{ème} Commission

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

Direction

Direction de l'environnement et de l'agriculture

Service consulté

AFFECTATION DE SUBVENTIONS D'ÉLECTRIFICATION RURALE AU SIDEL-HEGENHEIM, DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ETAT 2024 DU CAS-FACE

Résumé : Il vous est proposé d'affecter au Syndicat intercommunal de distribution électrique (SIDEL), basé à HEGENHEIM, la dotation haut-rhinoise 2024 du Compte d'Affectation Spéciale du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification- (CAS-FACE), pour le sous-programme "enfouissement et pose en façade", d'un montant de 20 800 €.

Le Compte d'Affectation Spéciale du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (CAS-FACE) est un fonds du Ministère de la transition écologique destiné à financer les travaux d'électrification dans les zones rurales sous gestion d'autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) hors secteur nationalisé. Ce fonds est réparti par dotations départementales et par catégories de travaux appelées sous-programmes.

Il appartient aux Départements de communiquer au Ministère, après délibération, la répartition de cette dotation entre les AODE du Département qui y sont éligibles.

Le Conseil à l'électrification rurale a affecté à la Collectivité européenne d'Alsace pour 2024 une dotation globale de 69 700 € pour le Haut-Rhin se répartissant comme suit :

- 32 400 € pour le sous-programme "Renforcement des réseaux",
- 16 500 € pour le sous-programme "Extension des réseaux",
- 20 800 € pour le sous-programme "Enfouissement et pose en façade".

Cette dotation du CAS-FACE ne bénéficie dans le Haut-Rhin qu'aux communes rurales des entités VIALIS-Usine électrique de NEUF-BRISACH et du Syndicat intercommunal de distribution de l'énergie électrique (SIDEL) de HEGENHEIM, seules éligibles à ce dispositif.

Au vu de l'unique demande reçue pour 2024, il vous est proposé que les crédits du CAS-FACE 2024 soient affectés au bénéfice du SIDEL pour son projet de « mise en souterrain du réseau basse tension en fils nus rue de Rodersdorf à LIEBENSWILLER » au titre du sous-programme « Enfouissement et pose en façade », pour un montant de subvention de 20 800 € (montant des travaux correspondant : 176 500 € HT).

Les dotations relatives aux autres sous-programmes ne sont donc pas affectées, faute de demande pouvant leur correspondre.

Les subventions seront directement versées par le Ministère de la Transition Écologique aux collectivités retenues.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'affecter la dotation 2024 - Haut-Rhin du sous-programme « enfouissement et pose en façade » du Compte d'Affectation Spécial du Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale, d'un montant de 20 800 €, au Syndicat Intercommunal de Distribution de l'Energie électrique pour son projet de mise en souterrain du réseau basse tension en fils nus rue de Rodersdorf à LIEBENSWILLER ;
- De m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

